

# LA REVUE DE LA SOCIETE HISTORIQUE D'ILLIES



## Au Fil d'Illies

Mars 2024

Numéro 52

### SOMMAIRE

**Page 2**

**Suite de l'accident à Lille** par Antoine BAVIERE

**Page 4**

**Souvenirs de classe** par Bernard CAILLET

**Page 7**

**Le terrain de sport** par Antoine BAVIERE

**Si vous avez des articles à proposer ou des sujets que vous aimeriez pouvoir écrire,  
n'hésitez pas à nous contacter, nous ferons tout notre possible pour vous aider.**

**Vous êtes tous les bienvenus.**

---

**N'hésitez pas à nous contacter :**

Par courrier :  
Société historique d'Illies, Mairie d'Illies, rue de la Mairie,  
59480 Illies

Par Téléphone :  
Mairie 03 20 29 04 06  
Antoine BAVIERE 03 20 29 04 84

**Au Fil d'Illies**  
Revue de la Société historique d'Illies, imprimée en mairie

REPRODUCTION INTERDITE  
Sauf autorisation de la Revue

La Société historique d'Illies est présidée par Antoine BAVIERE  
Siège social : Mairie d'Illies 59480 Illies

## SUITE de l'accident de Lille

Tout d'abord un grand merci à Mme Denise DHENIN et à Mr Jean-Claude MAI pour leurs renseignements, ils m'ont permis d'avancer très rapidement dans mes recherches.

Voici l'article de journal trouvé dans nos archives. Il n'y a aucune référence : la date, le nom du journal.

Si vous faites chez vous de telles découpes en souvenir, coupez l'article au plus grand et ajoutez les renseignements en dehors du cadre. C'est très utile pour l'avenir.



Pour commencer, une rectification s'impose sur l'orthographe des noms de famille.

J'ai écrit THIBAUT au lieu de TIBAU, puis PRINCE au lieu de PRINS et pour terminer BAUCHE au lieu de BAUDE. Erreurs de frappe du journaliste auteur de l'article sur le morceau de journal retrouvé dans les archives. Sans l'aide de nos fidèles lecteurs, il n'aurait pas été possible de trouver la suite.

### Qui sont ces trois jeunes filles ?

**Antoinette BAUDE**, la plus jeune des jeunes filles, 16 ans au moment de l'accident, est née le 29 juin 1929 à La Bassée ; Elle a une sœur, Anna, née en 1928.

Son père est Jean-Baptiste BAUDE né le 23 septembre 1886 à Fromelles et sa mère est Anna DESUETTE née le 26 janvier 1895 à Illies, ils se sont mariés le 15 novembre 1919 à Illies.

Elle est la mère de M. Jean-Claude MAI.

**Gabrielle PRINS**, elle a 18 ans au moment de l'accident. Elle est née le 22 juillet 1927 à Illies, elle est enregistrée sous le nom de sa mère DEKEYSER.

Elle est reconnue à Illies le 16/01/1931

Son père, Freek Prins (Hollandais) s'est marié à Iomma Maria DEKEYSER (Belge) le 16/01/1931 à Illies.

**Georgette TIBAU**, elle a 20 ans au moment de l'accident.

Son père Henri Tibau est né à Illies le 17/02/1906, au recensement de 1926 il habite à La Mottelette avec son épouse Madeleine DEKEYSER. Il s'est marié le 6/11/1925 à Illies, il est journalier chez CARLE. Puis au recensement de 1936 il habite au Bourg, La Grande Rue, avec ses enfants Georgette, Georges, Henri, Marie-Henriette et Nicole. Il travaille chez DELERUE. Son père est Omer TIBAU et sa mère Rose GLORIAN.

Voici l'article de  
LA VOIX DU NORD  
qui relate l'accident.



Antoine BAVIERE

## Souvenirs de l'école d'Illies en 1960, classe de Monsieur Desguin.

Des archives de la mairie indiquent que Monsieur Louis Desguin a été nommé régisseur pour la perception des droits de législation et d'expédition à compter du premier octobre 1945. Le 20 octobre 1945, il est nommé au poste de secrétaire de mairie pour 43230 francs en remplacement de Monsieur Descamps. Le 7 janvier 1947, Monsieur et Madame Desguin, deviennent agents recenseurs. Monsieur Desguin était à Illies au sortir de la guerre 39/45.

En 1960, Monsieur et Madame Desguin occupaient la maison d'instituteur attenante à la mairie. En traversant un jardinet clôturé on accédait directement dans la cour des garçons par un portillon. Le jardin potager de l'instituteur se trouvait derrière sa salle de classe du côté de la maison des Sœurs Dominicaines. Monsieur Desguin dirigeait l'école des garçons.

A l'époque, les filles et les garçons n'étaient pas dans les mêmes classes et ne partageaient pas la même cour de récréation (sauf en classe maternelle). La cour des garçons disposait d'un panier de basket contre le mur à la route. Du côté de l'atelier d'Émile Lefebvre, menuisier, se trouvait le préau. Au fond de la cour, les salles de classe ; à la séparation avec la cour des filles, les cabinets. Au milieu de la cour, quatre tilleuls permettaient aux premiers sortis en récréation de jouer « aux quatre coins ».

Le jour de relâche était le jeudi. Les cours étaient de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h, y compris le samedi toute la journée. Après l'école, Monsieur Desguin surveillait une étude facultative. Les élèves faisaient leurs devoirs et apprenaient leurs leçons, c'était aussi le moment de faire les exercices de punitions obtenues dans la journée. Après l'étude, le maître devenait secrétaire de mairie. Monsieur Jean Carle était maire.

Les enfants se rendaient à l'école à pieds ou en vélo pour ceux qui habitaient le plus loin. Les vélos étaient déposés sous le préau, près de la porte d'entrée de l'école. Ceux qui ne rentraient pas chez eux le midi mangeaient à la cantine située entre la classe de Mlle Barbry, directrice de l'école des filles et celle de Monsieur Sowinski, maître des CP, CE1 et CE2.

Hélène Bommart avait la responsabilité de la préparation des repas qui étaient cuisinés sur place. Une soupe, un plat et un petit dessert étaient servis. Quand c'était du riz, on faisait fondre la barre de chocolat du dessert dans le riz. Quel régal ! Si Mlle Barbry surveillait la cantine, on avait intérêt à finir son assiette !

Dans la journée, un bol de lait chaud était servi aux enfants. Certains rapportaient de chez eux une dose de chocolat en poudre dans une boîte vide de « Killtoïds », des petits cachous dans une boîte ronde métallique qui faisait du bruit à son ouverture. Cette distribution de lait dans tout le pays, avait été décidée en 1954, par le président du conseil Mendès-France, pour lutter contre la malnutrition et l'alcoolisme. Avec la présence d'une ancienne distillerie d'alcool de betteraves dans le bourg, le maître nous faisait la leçon sur les méfaits de la consommation d'alcool.

Pour entrer dans la classe, on traversait le vestiaire entouré de bancs et de porte-manteaux muraux. Au centre de la pièce, un lave-mains collectif oblong. Les élèves pouvaient l'utiliser en même temps en se plaçant tout autour. Au fond du vestiaire, une porte donnait accès au potager du maître.

La classe, bien éclairée par de grandes fenêtres latérales, comportait 4 rangées de pupitres doubles en bois. Les CM1 étaient côté jardin, les plus grands côté cour de récréation.

L'allée centrale était plus large. Au milieu de



ce passage, un haut poêle à charbon était surmonté d'une longue buse coudée qui rejoignait la cheminée en haut et au fond de la classe. Souvent on plaçait un mobile en papier qui tournait au dessus du feu par le mouvement de l'air chaud. Cyrille, le garde champêtre ou un cantonnier venait allumer le feu bien avant le début des cours qui commençaient souvent par la morale et l'instruction civique,

Presque tous les pupitres étaient occupés par 2 élèves, les classes comptaient plus de 30 enfants. C'est dans les années soixante que nous sommes passés des pupitres tout en bois avec un plateau incliné aux nouveaux, au dessus bien horizontal et aux pieds métalliques. Les anciens pupitres étaient souvent maculés par des inscriptions, témoignages de passage des générations précédentes. Le bon état des nouveaux pupitres était vérifié régulièrement. La table, munie de 2

encriers en céramique était solidaire du banc. Sous la table, au dessus des genoux, chacun avait un casier privatif pour ranger les livres, cahiers et matériel personnel. Toutes les fournitures scolaires étaient distribuées en début d'année. Le port de la blouse grise était généralisé, même le maître en portait une. Pour les brouillons nous avions des ardoises effaçables avec un chiffon ou une éponge ; des crayons pour ardoises étaient utilisés. Sur les cahiers on écrivait à la plume .



Le maître remplissait les encriers régulièrement avec une bouteille d'encre bleue. L'encre rouge était réservée au maître pour les corrections et les commentaires. L'écriture était évaluée et faisait l'objet d'une note de 0 à 10. Dans toutes les matières, les notes étaient sur 10. En fin de trimestre, l'instituteur donnait oralement le classement des élèves de chaque classe et nous repartions à la maison avec le bulletin de notes à faire signer par les parents.

Au fond de la classe des armoires en bois contenaient les fournitures de réserve et le matériel pédagogique. A droite en rentrant se trouvaient les estrades. Sur l'estrade du milieu, plus haute, le bureau en bois du maître. Il dominait la situation et était bien visible depuis le fond de la classe. Souvent, les élèves les plus petits étaient devant et les plus grands derrière.

Le maître connaissait ses ouailles et évitait de placer deux bavards l'un à côté de l'autre.

Des tableaux sur lesquels on écrivait à la craie étaient fixés au mur. Des crochets étaient prévus en haut du tableau pour suspendre les grandes cartes murales pour la géographie, le rapporteur, l'équerre et la règle pour les figures géométriques dessinées au tableau.

Au dessus du tableau des affiches décrivaient les munitions de guerre susceptibles d'être trouvées dans les champs et qu'il ne fallait pas toucher. Il y avait encore beaucoup de restes des deux guerres dans la campagne illiloise.

Côté jardin, Oscar le squelette humain reconstitué faisait face à l'assemblée, attendant son heure pour le cours de sciences naturelles.

A la récréation, on jouait au ballon, aux billes, à la marelle, aux osselets avec des osselets en aluminium achetés ou de simples cailloux, aux « quatre coins » ou au tournoi : Un porteur avait un partenaire sur le dos et affrontait un autre « cavalier » ; le but était de faire tomber l'adversaire. De temps en temps, un élève montait sur le toit du préau pour récupérer les ballons perdus.

Quand il fallait étudier le cœur et les poumons, Monsieur Desguin se procurait chez le boucher les organes d'un porc et il soufflait dans la trachée du cochon pour montrer les différentes parties du système respiratoire et leur fonctionnement.

Très peu ou pas de sport avec Mr Desguin. Quand un élève était énervé, le maître l'envoyait faire quelques tours de cour, la balayer, ramasser les feuilles des tilleuls ou travailler dans son potager.

Un vendredi matin, les élèves de Laventure sont invités à s'avancer sur l'estrade. Il était venu aux oreilles de Monsieur Desguin que des garnements avaient pénétré la veille, le jeudi, dans la pâture Vienne pour marauder des noix. Il fallait trouver les fautifs. Les élèves alignés sont priés de montrer leurs mains. Ceux qui avaient les mains encore tachées par le brou de noix ont été déclarés coupables.

Dans la pâture Vienne il y avait aussi un cerisier. Un jour Cyrille, le garde champêtre, remarque des enfants dans le cerisier ; il leur demande de descendre. Ils sont restés dans l'arbre jusqu'à ce que Cyrille, fatigué d'attendre, s'en aille.

Un soir, Alain Leclercq et Jean-Paul Dufay ont été punis. Après les cours, ils ont été enfermés dans la pièce à charbon de l'école par Monsieur Desguin, L'instituteur les a oubliés, ils y sont restés longtemps, jusqu'au soir, pendant la réunion de conseil municipal.

Comme Monsieur Desguin était secrétaire de mairie, pour l'instruction civique, il nous emmenait à la mairie, nous expliquait et montrait le cadastre et ses différents documents, le déroulement des élections.

Quand il y avait un enterrement à l'église pendant l'école, Monsieur Desguin autorisait les enfants qui étaient enfants de chœur à s'absenter pour assurer le service à la messe. Le mardi matin, à 7h30 avant l'école, il y avait catéchisme dans la salle des œuvres (salle paroissiale). Les cours, assurés par l'abbé Plamont étaient communs pour les filles et les garçons. Le jeudi matin, il y avait la messe et du cinéma projeté par le curé. Un jour, des boules puantes ont été lancées dans la salle pendant le cinéma.

Quasiment tous les enfants allaient au catéchisme et à la messe jusqu'à leur communion. Le dimanche, à la messe, les garçons étaient surveillés par

Cyrille qui ne tolérait aucune dissipation pendant l'office. Si les parents donnaient 2 pièces de 10 centimes pour les quêtes, on pouvait acheter chez Appourchaux un paquet de cigarettes P4 à 16 centimes, il restait 4 centimes avec lesquels on se rendait chez Pharaïde pour acheter 2 bonbons à 1 centime et il restait 2 pièces de 1 centime pour la quête. Les nouveaux francs datent du premier janvier 1960.

Le 8 mai et le 11 novembre, les instituteurs accompagnaient les élèves au monument aux morts. Nous chantions La Marseillaise. Pour l'épreuve du certificat d'études, je crois qu'il fallait connaître l'hymne national.

Pour Noël, la commune organisait un spectacle dans la salle paroissiale. Les enfants attendaient cet après-midi où ils pouvaient voir des numéros de cirque. Les clowns étaient le clou du spectacle. A la fin de la soirée chaque écolier repartait avec une orange et une coquille.

Au cours de l'année, l'école organisait une sortie à Dadizeele où il y avait un parc de jeux. Je me souviens de toboggans en métal. Il fallait s'asseoir sur un tapis pour ne pas se brûler les fesses. Il y avait des miroirs déformants et surtout les tonneaux : Grands

cylindres horizontaux en bois armés de métal et placés sur des roues ou des roulements à billes. On y pénétrait par les côtés latéraux ouverts, le mouvement était produit par le déplacement des enfants, même principe qu'une cage pour hamster. Quand les grands arrivaient dans ce jeu, la vitesse augmentait, les petits s'enfuyaient, chassés par la peur d'une chute.

La dernière manifestation importante, avant les vacances d'été, était la distribution des prix. Elle avait lieu le samedi de la ducasse dans le chapiteau monté pour les bals. Après la distribution des prix étaient offerts des tickets pour des tours gratuits sur les manèges.

Arrivaient les vacances. Certains instituteurs du canton accompagnaient en colonie de vacances, à Bugeat les enfants que les parents y envoyaient.

Monsieur Desguin resta dans le logement de fonction jusqu'à la fin de sa carrière d'instituteur.

Texte de Bernard Caillet

d'après des souvenirs partagés avec Jean-Paul Dufay, Serge Duhomez, Jean-Marc Fauquenoy, Alain Leclercq, élèves de CM1 en 1960.



Photo de 1960 classe de M DESGUIN

De haut en bas, de droite à gauche

René DEKEUKELAERE, Daniel FLAMENT, Jean-Marie VANHOUTTE, Bernard LEFEBVRE, Robert LEZIER, Jacky RAUX, Emile BAILLEUL, Francis BEGHIN, Jean-Pierre LEVEQUE.

Alain CRESPEL, Pierre DERACHE, Albert DHENNIN, Jacques BOCQUET, Jacky CLETON, Patrick WALLART, Charles ALLIENNE, ? ?, Michel LEVEQUE, André DEKEUKELAERE, Serge CASTEL, Alain LECLERCQ.

Victor DEKEUKELAERE, Francis BOCQUET, Georges THELLIEZ, Jean-Paul DUFAY, Bernard FONTAINE, Bernard BINSSE, Mario DUFOUR, Bernard CAILLET, Gérard CAILLET, Bernard DHENNIN, Christian HEBERT.

# UN TERRAIN DE SPORT à ILLIES

Souvenir de Henri DUBOIS

entretien du 26/10/2021

Le terrain de foot était une pâture appartenant à M CARLE, situé du côté du golf actuel, dont les bêtes étaient retirées 1/2h avant le match. « Tu imagines l'état du terrain, ça glissait et sentait bien fort, les joueurs étaient bien sûr enduits et le public recevait aussi des éclaboussures ».

## Rappel

Joseph CARLE est maire d'Illies en 1929, J. CARLE en 1939. Puis en 1945 et 1947, élection de Victor DELERUE et en 1950, élection de Jean CARLE.

Lille le 5 mars 1930

Le Préfet du Nord à Messieurs les Maires du Département

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après le texte d'une circulaire de M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Education physique en date du 17 février 1930, relative à l'octroi de subventions pour la création et l'aménagement de terrains de jeux et de sports.

Je ne puis qu'appeler votre attention sur la question et vous inviter à tenir compte des indications contenues dans la dite circulaire au cas où il serait dans les intentions de la municipalité de votre commune de solliciter une subvention pour cet objet.

*« Dans le texte de cette circulaire il est fait mention des crédits limités, de créations indispensables comme achat et aménagement des terrains, pistes, clôtures légères, hangars, douches, vestiaires, stand de tir, bassins de natation, etc ... pour une pratique raisonnée des sports et de l'éducation physique, avec un terrain de 15.000m<sup>2</sup> avec clôture légère comprenant 1 piste, 1 sautoir, 1 hangar avec quelques appareils de gymnastique, un vestiaire, des lavabos ou des douches.*

*Aucune subvention ne peut-être accordée pour la création d'aménagements sur un terrain dont la commune ne serait pas propriétaire ou, à défaut, locataire pour un bail de longue durée.*

*Suivent les modalités pour que les dossiers soient examinés par l'Ingénieur Voyer et par la Commission Consultative des terrains de jeux et adressés ensuite à M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Education physique ».*

28/03/1940. ETAT FRANCAIS

Le Directeur Départemental de l'Education Générale et Sportive du Nord à M. le Maire

J'ai l'honneur de vous demander de me faire connaître si vous envisagez la possibilité de l'aména-

gement d'un terrain scolaire d'éducation physique et sportive dans votre commune.

Lille le 28 Décembre 1940

Le Préfet du Nord à Monsieur le Maire

M. le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et M. le Secrétaire d'Etat à l'Instruction publique appellent mon attention, d'une façon toute particulière, sur la nécessité de former une jeunesse saine et sur l'urgence de commencer à l'école même cette éducation physique et sportive.

Il faut, au point de vue matériel, créer immédiatement et partout où la chose est possible des terrains scolaires d'Education physique et Sportive et de jeux, ainsi que des bassins de natation scolaires à proximité des Ecoles.

Le Gouvernement n'envisage pas, quant à présent, d'imposer aux Collectivités locales l'obligation de cette création, mais il espère que ces Collectivités feront l'effort maximum (sic) dont elles sont capables.

Il convient en outre d'observer que l'ouverture de chantiers sera un moyen de lutter contre le chômage et de contribuer à la reprise de l'activité économique. Les conditions générales sont indiquées dans les annexes jointes à la présente circulaire. Ces conditions s'appliquent essentiellement aux Communes rurales.

a) Conditions techniques

Il convient de ne pas perdre de vue qu'il s'agit de projets de terrains concernant des enfants ; par suite ces projets doivent être simples, adaptés à l'âge de ceux qui doivent les utiliser, dépourvus de tout caractère somptuaire. Une des conditions essentielles dans le choix des emplacements sera la proximité de l'Ecole, tout terrain éloigné devant être exclu pour ce seul motif. Les dimensions optima pour une école de village sont: (25 à 40 enfants) 5.000m<sup>2</sup>, (jusqu'à 100 enfants) 15.000m<sup>2</sup> en tenant compte de la plaine de jeux. Orienter de préférence le grand côté du terrain dans le sens Nord-Sud, s'établir, si possible, à proximité d'un point d'eau.

Le terrain scolaire comprend :

1- un terrain d'entraînement ayant approximativement pour une école de village (25 à 40 enfants) 25m sur 60m et pour une école de bourg (plus de 40 enfants) 50m sur 85m.

2 - Si possible, à côté du terrain d'entraînement, des terrains de jeux de dimensions approximatives : Basket-ball ou balle au panier 22 x 16 m, volley-ball 22 x 11 m, pelote 25 x 16 m, foot-ball et hand-ball (seulement pour les écoles de plus de 40 enfants) 45 x 60 m.

3 - Un vestiaire-abri de 60 à 100 m<sup>2</sup> suivant le nombre d'enfants. Il devra être divisé en deux pièces avec sor-

ties séparées, une pour les filles, une pour les garçons. *«Suivent ensuite les choix des matériaux pour le plateau d'évolution, les pistes et cercles de lancers, les sautoirs, les terrains de jeux, pelote, basket».*

b) Conditions financières

La subvention de l'Etat peut représenter jusqu'à 80% de la dépense d'aménagement et, éventuellement, d'achat de terrain.

Si la commune n'est pas propriétaire du terrain, il faut faire un bail de 18 ans, les frais de location sont à sa charge.

c) Conditions administratives

*«La procédure à suivre pour la constitution du dossier est précisée dans l'annexe et doit être observée scrupuleusement».*

Le Préfet, F. CARLES

23/05/1941 précisions et aménagement vestiaires et douches

ETAT FRANÇAIS

Lille, le 23 mai 1941

Le Préfet du Nord à M.M. les Maires et Présidents des délégations spéciales du Département du Nord

Comme suite à mes précédentes Instructions concernant l'équipement sportif du Département en terrains scolaires d'éducation physique j'ai l'honneur de vous donner des précisions concernant l'aménagement de vestiaires-douches dont toute installation doit être pourvue.

Dans la dépense totale entraînée par l'aménagement d'un terrain scolaire le bâtiment des vestiaires-douches entre pour une part importante. Il est, par suite, souhaitable, de chercher principalement dans les petites installations rurales à limiter le coût de la construction.

C'est plus par une étude approfondie du problème particulier posé par l'édification de chaque bâtiment, en évitant toute surface inutile ou mal utilisée, que par l'adoption systématique de types de constructions légères dites « économiques », d'un faible prix de revient, mais rapidement périssables et de plus d'un entretien onéreux, que d'appréciables économies pourront être faites.

Dans chaque cas particulier, il est nécessaire de définir avec le maximum de précisions, le « programme » à réaliser : effectif des enfants présents en même temps dans le bâtiment, conditions de groupements, séparation des filles et des garçons.

A ce sujet, il semble que les auteurs des projets n'aient pas toujours fait la distinction primordiale entre le nombre total des scolaires appelés à fréquenter les installations, et le nombre d'enfants les utilisant en même

temps.

Pour les petites installations rurales, celle-ci sera constitué en général par l'effectif maximum d'une classe ; par exemple, population scolaire de 100 enfants répartis en 3 classes, effectif maximum d'une classe : 40 enfants.

Les installations du terrain scolaire devront être prévues pour la présence simultanée de 40 enfants.

Le 28 mars 1942

Le Directeur Départemental de l'Education Générale et Sportive du Nord à M. le Maire

J'ai l'honneur de vous demander de me faire connaître si vous envisagez la possibilité de l'aménagement d'un terrain scolaire d'éducation physique et sportive dans votre commune.

Une nouvelle campagne d'aménagements sportifs est ouverte du 1er mars au 1er juin. Etc...

05/05/1942 des communes ont décidé de racheter le terrain de sports existant.

ETAT FRANÇAIS

Le Préfet du Nord à Messieurs les Maires et Présidents des Délégations Spéciales.

M. le Commissaire Général à l'Education Générale et aux sports me signale que, dans un certain nombre de localités, les municipalités désireuses de bénéficier des dispositions de la Circulaire concernant les aménagements provisoires ont décidé de racheter ou de reprendre à bail le terrain de sports aménagé par la Société Sportive locale.

En même temps, ces Municipalités envisagent de racheter à la Société le matériel fixe ou mobile installé sur ce terrain.

Cette pratique peut avoir pour résultat de doter les Associations sportives de somme importantes sur la vente d'installations qui demeurent à leur destination.

L'opération se présentera sous un aspect plus avantageux encore lorsqu'il s'agira d'installation ou de matériel pour lesquels l'Association en cause a bénéficié d'une subvention d'équipement de l'Etat.

Aussi il conviendra que la municipalité informe le Directeur départemental de l'Education Générale et des Sports des pourparlers engagés.

Si l'Association a bénéficié d'une subvention d'équipement sportif, il donnera ou non son accord sur le prix demandé et sur les conditions de cession ; sinon il émettra un simple avis et pourra exercer un contrôle de la gestion financière de l'Association en application de la loi du 20 novembre 1940 sur l'organisation sportive.

Pour le Préfet signé DARROUY

**A SUIVRE**

« Au Fil d'Illies »